

Peut-on acheter sa robe de mariée en soldes ?

Justine Feutry • Le 08 janvier 2019



Les futures mariées aussi sont à l'affût des bons plans lors des soldes.
Harpe Paris/ Photo presse

Les soldes commencent ce mercredi 9 janvier. Les modeuses sont dans les starting-blocks, mais qu'en est-il des futures mariées ? On fait le point.

Une chose est sûre, il y a des astuces pour bénéficier de réductions même si on n'appelle pas cela forcément toujours les soldes. «Par définition, les soldes ont été créés pour écouler les stocks. Or, dans le domaine de la robe de mariée, hormis les plus grandes enseignes, il n'y a pas ou peu de stocks car justement on est souvent sur du demi-mesure ou sur mesure», explique Julie Méli, fondatrice de la boutique Plume Paris.

Si les créatrices en vogue n'ont donc pas vocation à faire des soldes dans le sens propre du terme, les marques comme Pronuptia ou Pronovias peuvent en revanche en pratiquer. Tout comme le Printemps Haussmann propose des réductions allant de - 30 à - 40 % sur son espace mariage Maria Luisa qui rassemble des marques telles Elise Hameau, Atelier Emelia ou Laure de Sagazan. Et rien n'empêche de se renseigner auprès des marques pour savoir si elles pratiquent des remises.